SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre des technologies de la communication et du transport en date
durelatif aux prestations rendues par les services relevants du ministère des
technologies de la communication et du transport des établissements et entreprises publics

(Jort No..du.

Organisme : Agence Tunisienne d'Internet Domaine de la Prestation : Services Internet

Objet de la Prestation : Connexion et abonnement au réseau Internet

	Conditions d'obtention
-Institutions publiques	
Organismes Internation	naux et missions diplomatiques .
	Pièces à fournir
légalisée du responsabl	; à retirer auprès du service commercial de l'A.T.I (signature e) ; dentité nationale du responsable Internet de l'entreprise :

Copic de la carte d'identité nationale du responsable de l'entreprise ; Copie de la carte d'identité Nationale Des utilisateurs e-mail ;
- Fiche de renseignement à retirer auprès du service commercial de l'A.T.I.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
Dépôt du dossier ; Connexion du client au réseau ; Paiement des frais d'abonnement et de connexion.	L'Agence Tunisienne d'Internet.	48 h après dépôt du dossier.

Lieu de dépôt du dossier Service : Service Commercial de l'ATL Adresse: 13, rue Jugurtha- 1002, Tunis

Lieu d'obtention de la prestation Service : ATI. Adresse: 13, rue Jugurtha- 1002, Tunis. Délai d'obtention de la prestation

48 h après dépôt du dossier. Références législatives et / ou réglementaires

- Décret 97/501 du 14 mars 1997;

- Arrêtés du ministre des communications du 22 mars 1997 et du 09 septembre 1997.

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère des Technologies de la Communication et du Transport

SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

Annexe no : 5-02

SICAD

(Jort N°....du....

Organisme : Agence Tunisienne d'Internet

Domaine de la Prestation : Services Internet

Objet de la Prestation : Enregistrement au domaine Tunisien

Conditions d'obtention

- Le demandeur doit être résidant en Tunisie ou avoir un représentant légal en Tunisie ;

- Institutions publiques et missions diplomatiques

Pièces à fournir

Formulaire d'enregistrement du domaine, à retirer auprès du service commercial de l'A.T.I

Pièce justificative, suivant le nom de domaine demandé :

com.tn : copie de l'extrait du registre du commerce :

.intl.tn

Lta: copie de la convention signée avec le gouvernement tunisien:

organismes régis par des traites internationaux.
lettre sur papier à en-tête signée par l'Annassade concernée;

représentations diplomatiques étrangères

gov.tn : formulaire d'enregistrement de domaine visé par le ministère de tutelle :

gouvernorats municipalités

représentations diplomatiques tunisiennes à l'étranger org.tn : copie de l'autorisation de création

organisations non gouvernementales organisations à but non lucratif

.ind.tn : copie de l'extrait du registre du commerce :

sociétés à caractère industriel

groupes industriels

agences de voyage tour-opérateurs

agences de location de voitures
sociétés opérant dans le domaine du tourisme
info.tn : copie du visa légal de création :

presse écrite
 télévision

.ens.tn : copie de l'autorisation de création ;

établissements privés d'enseignement secondaire

établissements privés d'enseignement supérieur
.fin.tn : copie de l'extrait du registre du commerce ;

établissements financiers

établissements bancaires

compagnes d'assurance
 compagnes d'assurance
net.tn : formulaire d'enregistrement de domaine visé par le ministère de tutelle :
 opérateurs de télécommunications et réseaux

Délais Etapes de la prestation Intervenants Le demandeur Choix d'un nom de domaine ; Désignation d'un responsable pour la gestion du domaine ; Remplir le formulaire L'Agence Tunisienne d'enregistrement; d'Internet Enregistrement au Le fournisseur Internet privé De 1 à 2 jours domaine tunisien. ou public

Lieu de dépôt du dossier

Service : Service Commercial de l'ATI. Adresse : 13 , rue Jugurtha- 1002 Tunis.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Service Commercial de l'ATI Adresse: 13, rue Jugurtha- 1002 Tunis

Délai de prestation

De 1 à 2 jours.

Références législatives et / ou réglementaires
Arrêté du ministre des technologies de la communication du 10 août 2001 portant
approbation du plan national de numérotation et d'adressage.